

# L'AUDIOVISUEL A LA BIBLIOTHÈQUE

*par Caroline Rives*

*Nouveau support apprécié des enfants, la vidéo peut trouver sa juste place dans les bibliothèques pour enfants.*

*Caroline Rives nous présente les ressources et les droits des bibliothèques en ce domaine.*

Dans la perspective d'animations autour du film, il nous a semblé intéressant de donner un bref aperçu de la situation des supports vidéographiques dans les bibliothèques pour enfants.

En 1978, La Direction du Livre, devant le succès de l'expérience menée à la Bibliothèque publique d'information, met en place un programme d'aide à l'implantation de fonds vidéographiques dans les bibliothèques publiques. En 1991, on peut estimer que la vidéo a trouvé sa place : 126 bibliothèques participent au réseau de la Direction du Livre, environ 200 acquièrent des vidéocassettes auprès de l'ADAV<sup>1</sup>. Ça n'était pas joué d'avance : aux obstacles financiers, techniques et juridiques s'ajoutent des réticences plus fondamentales. A la hiérarchie des contenus se superpose une hiérarchie des supports. Consciemment ou non, le livre est considéré comme le vecteur privilégié du savoir et de la création, et le vieux débat sur la concurrence entre télévision et lecture n'a pas arrangé les choses. Le film dans certains cas n'est toléré que comme complément du

livre, quand, suivant l'expression consacrée, il y « renvoie » : adaptation filmée d'un texte littéraire, interviews d'écrivains. Néanmoins, l'idée a fait son chemin.

La présence des nouveaux supports légitime l'action des bibliothèques auprès de leur environnement et modernise l'image des services qu'elles sont en mesure de rendre. Plus fondamentalement, les vidéothèques permettent un accès permanent, donc plus autonome du public à des documents dont l'offre est de façon générale éphémère : si le magnétoscope permet d'organiser dans une certaine mesure des visionnements individuels de programmes de télévision enregistrés au moment que l'on a choisi, cela ne porte que sur un petit nombre de programmes et reste très artisanal. Quant à la programmation des salles de cinéma, elle est évidemment imposée à un public qui est desservi de façon extrêmement inégale suivant le lieu où il vit. Par ailleurs, le circuit des vidéoclubs a fait le choix de proposer essentiellement des produits bas de gamme, laissant ainsi le champ libre à un circuit culturel non lucratif.

(1) Atelier de Diffusion Audiovisuelle, 65 rue des Rigoles, 75020 Paris. Tél. 43 49 10 02

Enfin, une réflexion s'est engagée sur l'adaptation des divers supports à la transmission de différents types de savoir. Le film n'est pas un sous-produit du livre qui servirait à appâter un public mais un médium autonome aussi bien sur le plan de l'information que sur celui de la création. C'est dans cette optique que la Villette, par exemple, a développé un fonds de films scientifiques en direction des adultes et aussi des enfants.

La présence de la vidéo peut être organisée dans les bibliothèques de deux façons : il s'agit soit d'un fonds en consultation sur place de vidéocassettes documentaires ou destinées aux enfants : c'est le réseau mis en place par la Direction du livre ; soit d'une vidéothèque de prêt.

Parfois, bien sûr, les deux services peuvent coexister. Mais ils sont juridiquement différents : on peut soit prêter, soit faire visionner sur place un document donné, mais en général on ne peut pas faire les deux.

## Le réseau de la Direction du Livre <sup>2</sup>

L'aide des pouvoirs publics a été fondamentale pour permettre la mise en place du réseau. En effet, le repérage des documents et la négociation des droits pose des problèmes qui sont quasi-insurmontables pour une structure isolée de taille moyenne ou petite. L'expérience de la Direction du Livre a démarré en 1978. On a alors équipé les huit premières bibliothèques du réseau en matériel et en fonds de base. Le choix du format s'est porté sur l'U-Matic 3/4 de pouce, celui de la BPI, à la fois pour des raisons techniques : c'est un format semi-professionnel qui garantit une certaine qualité

de diffusion ; et parce qu'il exclue la pratique de prêts sauvages car il existe peu en dehors du circuit institutionnel. Le fonds de base a été choisi à partir des films qui étaient le mieux accueillis à la BPI et a été délibérément tourné vers le cinéma documentaire, mal diffusé dans les salles de cinéma et complémentaire des documents imprimés d'une bibliothèque en consultation sur place. L'acquisition des droits non commerciaux est négociée par la Direction du Livre, par l'intermédiaire du CNC, pour l'ensemble du réseau. L'équipement en matériel et en fonds de base des bibliothèques qui entraînent dans le réseau a été assuré par la Direction du Livre jusqu'en 1984. La collectivité concernée avait à sa charge la création d'un poste de sous-bibliothécaire responsable du nouveau service, ce qui garantissait une certaine stabilité. Depuis deux ans, le CAFB comporte une spécialisation image, dont il serait intéressant qu'elle établisse des passerelles avec la formation des bibliothécaires pour enfants.

Si les enfants ne représentaient pas au départ la cible privilégiée des créateurs du réseau, ils y ont vite trouvé leur place et en constituent à ce jour les utilisateurs les plus dynamiques. « Pourquoi le jeune public est-il cependant le plus fidèle et le plus nombreux de la vidéothèque ? » s'interrogent Marie-Annick Poulin et Anne Verrier, vidéothécaires à Arles <sup>3</sup>. Il y a évidemment des raisons liées aux pratiques culturelles de ce groupe d'âge : les enfants et les jeunes passent plus de temps à la bibliothèque, voire constituent d'une certaine façon un public captif quand ils y viennent en groupe. Mais surtout, les enfants sont consommateurs et demandeurs d'images (comme le démontre l'enquête récente du Ministère de la Culture)

(2) Centre National des Lettres, 53 rue de Verneuil, 75007 Paris. Tél. 45 49 30 85

(3) Marie-Annick Poulin, Anne Verrier, *Naissances de manières de voir : observations sur le public jeune à la Vidéothèque d'Arles*. In : « Le Français aujourd'hui », n°91, Sept. 1990.

et il est important de mettre en place pour eux une pédagogie du goût.

Ceci pose alors de façon cruciale le problème du choix des films : la Direction du Livre propose actuellement un millier de titres, dont une centaine seulement s'adresse aux enfants. Pour Catherine Blangonnet, responsable du service à la Direction du Livre, il ne s'agit bien sûr pas d'un quota visant à restreindre la place accordée aux enfants. Cette faible proportion est liée à l'étroitesse de l'offre et aux exigences qu'on est en droit d'avoir vis-à-vis de ce produit. La production pour les enfants est quantitativement moins importante que celle qui est destinée aux adultes. Et il ne s'agit pas de concurrencer la diffusion en salle, ni le visionnement en famille qui correspondent à des pratiques culturelles différentes et qui doivent exister par ailleurs.

La Direction du Livre prospecte la production nationale, locale par l'intermédiaire de ses correspondants en région (vidéothécaires et agences de coopération) et internationale : ainsi les droits de remarquables films d'animation canadiens, tchèques ou russes ont-ils pu être acquis pour le réseau. La démarche la plus évidente pour les bibliothécaires pour enfants est d'établir des liens entre l'écrit et le film, d'où le succès de classiques tels que *Crin-Blanc* ou *le Ballon rouge*. Mais la collection ne se résume pas à cet aspect et permet une sensibilisation des enfants à la richesse des techniques d'animation, ou à un cinéma documentaire qui ne soit pas étroitement didactique.

La prospection se fait par tous les moyens possibles : Bibliothèque Publique d'Information, chaînes de télévision francophones, festivals : Annecy pour le cinéma d'animation par exemple. Les acquisitions sont limi-

tées par les problèmes de durée des films (les films qui fonctionnent le mieux sont ceux qui durent moins d'une demi-heure), et pour les films étrangers par les difficultés d'acquisition de droits et par les problèmes de doublage : en effet on achète des films déjà traduits dont la traduction n'est pas toujours satisfaisante. Catherine Blangonnet évoque l'intérêt d'une pédagogie de la version originale où l'on habituerait les enfants à lire des sous-titres.

Les films font l'objet de visionnements par des partenaires du réseau. Ces fiches servent de support aux acquisitions des vidéothèques, et peuvent aider à la rédaction de catalogues. Elles seront désormais diffusées par le biais de la revue « Images en bibliothèque »<sup>4</sup>.

Les bibliothèques publiques (bibliothèques municipales et bibliothèques centrales de prêt) ont également accès à un service de prêt de ce fonds, « Intervidéo », par l'intermédiaire du Centre National de Coopération des Bibliothèques publiques<sup>5</sup>.

### Les vidéothèques de prêt

Les bibliothèques ont été rapidement amenées à offrir d'autres services et à créer des fonds de vidéocassettes VHS, utilisables par les lecteurs sur leur magnéscope personnel, où place soit faite à la fiction. Ainsi les deux fonctions de la bibliothèque publique, la consultation sur place et le prêt, pouvaient être remplies. Le fonctionnement de la vidéothèque ressemble alors à celui d'un vidéoclub. Elle peut prêter les cassettes qu'elle a acquises à condition qu'elles comportent des droits de location, et que la diffusion ait lieu exclusivement dans ce qu'on appelle « le cercle de famille », c'est-à-dire qu'on ne peut pas en faire une projection

(4) « Images en bibliothèque ». Bibliothèque Publique d'Information, 19 rue Beaubourg, 75197 Paris.

(5) « Intervidéo ». Centre National de Coopération des Bibliothèques publiques. 6 avenue de France, 91300 Massy. Tél. 69 20 31 17

publique dans les locaux de la bibliothèque. Le principal diffuseur est actuellement l'Atelier de Diffusion Audiovisuelle, dit plus brièvement ADAV, une association qui a été créée en 1984. Ses objectifs sont la mise en valeur du patrimoine audiovisuel, et sa diffusion dans les réseaux culturels et associatifs. Pour ce faire, l'ADAV a créé une centrale d'achats et une vidéothèque de prêt. Elle se charge de négocier les acquisitions de films représentatifs du patrimoine cinématographique documentaire et de fiction, pour enfants et pour adultes et de les diffuser auprès d'un réseau d'environ 300 partenaires dont 200 bibliothèques, le reste étant constitué par des comités d'entreprise, des associations familiales et des établissements scolaires. C'est pour répondre aux besoins de ces derniers que l'ADAV cherche à augmenter dans son catalogue la part des films comportant des droits commerciaux et non commerciaux, c'est-à-dire qu'on peut visionner sur place et prêter à domicile. L'ADAV publie un catalogue des films disponibles ainsi qu'une revue, le « Cahier vidéothèque ». Comme la Direction du Livre, l'ADAV est ouverte aux suggestions d'acquisitions de ses partenaires, et souligne la place importante des enfants dans les utilisateurs du service. Si le fonds de l'ADAV est plus étendu et d'une certaine façon plus « grand public » que celui de la Direction du Livre (on y trouve par exemple des films de Walt Disney ou

des Lucky Luke), ses animateurs se heurtent aux mêmes difficultés pour acquérir des films de qualité. Beaucoup sont inaccessibles pour des raisons de coût ou de doublage et la libéralisation économique dans les pays de l'Est a eu pour effet de compliquer les choses en matière de négociation de droits. Les catalogues américains, comme Weston Woods, n'ont pas pu semble-t'il encore être acquis pour le marché français.

### **Autres sources**

Les réseaux d'acquisition ont été la condition nécessaire pour que puissent exister les vidéothèques. Les bibliothèques peuvent cependant travailler sur des acquisitions autonomes, en particulier en matière de fonds locaux ou en prospectant auprès des organismes qui sont susceptibles de répondre à leurs besoins. Certaines agences de coopération (Bretagne, Rhône-Alpes par exemple) se sont penchées sur le problème et ont créé des réseaux d'acquisition de films d'intérêt local. Citons par exemple, en ce qui concerne les enfants les possibilités de collaboration avec le Centre National de Documentation Pédagogique, qui attache de plus en plus d'importance à la présentation de ses produits ou bien sûr l'Association des Amis de la Joie par les Livres, qui propose des documents audiovisuels de sensibilisation aux problèmes posés par le livre et la lecture des enfants. ■